

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT PENAL ET SCIENCE CRIMINELLE	
PARCOURS TYPE	Droit pénal et sciences criminelles	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Pour le programme Franco-Québécois en Master 2, les enseignements du deuxième semestre sont entièrement délocalisés à l'université de Laval au Québec.		
Cette mobilité est obligatoire pour la validation du diplôme.		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
- Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation.		
- Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT PENAL								Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit pénal et sciences criminelles parcours Franco-Québécois								Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	100		25	25	Oui	Oui					
UE	S1	UE Enseignements généraux	45		15	15	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit pénal général	15				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Ecrit	5h	Evaluation portant sur les 3 matières
Matière	S1	Droit pénal spécial	15				Non	Non					
Matière	S1	Droit de la peine	15				Non	Non					
UE	S1	UE Enseignements spéciaux	39		10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Procédure pénale	15				Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		Evaluation portant sur les 3 matières
Matière	S1	Fondements du droit pénal	10				Non	Non					
1 matière au choix parmi les 3 proposées :													
Matière	S1	Droit pénal international	10				Non	Non					
Matière	S1	Droit pénal constitutionnel	10				Non	Non					
Matière	S1	Droit pénal européen	14				Non	Non					
Semestre	S2	SEMESTRE 4	135		35	35	Oui	Oui					
UE	S2	UE Programme de l'Université de Laval (Québec)	135		21	21	Oui	Oui					
UE	S2	UE Mémoire de recherche			14	14	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
		TOTAL ANNUEL	235		60	60							